

Histoire de l'Alliance pour les Sociétés Responsables et Durables, de la Charte des Responsabilités Humaines, la Déclaration des responsabilités humaines et de la Déclaration de l'Interdépendance et de la responsabilité.

Préparé par Betsan Martin, Pierre Calame et Edith Sizoo, février 2016

Mots clés

Alliance, les sociétés viables, la norme universelle, la charte de la responsabilité humaine, la charte de la responsabilité universelle, la déclaration de la responsabilité universelle, la déclaration d'interdépendance et la responsabilité, l'accord de Paris, COP21, culture, sommet de la terre, charte de la terre, Prendre soin du Brésil, prendre soin de la planète, juridique/loi.

Introduction / résumé

L'histoire de l'Alliance pour des sociétés responsables et durables débute et se développe au cours des années 80, avec le groupe de réflexion (think tank) de Vézelay qui met en évidence **la grande transition vers des sociétés durables et des économies sobres en carbone.**

En 2001, la [Fondation Charles Léopold Mayer \(FPH\)](#) réunit quatre mille acteurs du monde entier à Lille, en France, afin de déterminer une norme, ou une éthique en vue d'aborder cette transition en fonction des priorités du 21e siècle. A cette période, le changement climatique est déjà largement reconnu – c'est environ dix ans après la Commission Brundtland, un moment où la perspective de déstabilisation planétaire, des conflits et de l'accroissement des inégalités sociales appellent à un remaniement de paradigme au sein des systèmes économiques et de la répartition des richesses ainsi que des moyens de subsistance.

Les dialogues entrepris pour parvenir aux transitions conduisent à identifier la responsabilité comme principe pouvant servir de norme universelle, tout en respectant les différences et la pluralité des histoires culturelles. La responsabilité, le devoir et l'obligation dans leurs formes variées existent dans chaque culture et restent des fondamentaux pour toutes les sociétés humaines.

Les interventions menées pour la transition vers des sociétés durables ont pris des formes distinctes à travers la communauté, l'engagement organisationnel, la documentation avec plusieurs rendus de la Charte originale de la Responsabilité Humaine ainsi que dans des actions locales, mondiales aussi bien que dans différents domaines professionnels.

La Charte a été le socle pour une base légale d'une Charte de la responsabilité universelle à Rio + 20, en 2010, puis, d'un autre texte juridiquement développé, la Déclaration universelle des responsabilités après Rio + 20. En préparation de la COP21, en 2015, cette dernière a été regroupée avec la Déclaration d'Interdépendance pour devenir la Déclaration d'Interdépendance et des responsabilités.

La recherche d'un principe commun pour une communauté mondiale

Dans le milieu des années 80, la [fondation Charles Léopold Mayer](#) (FPH) a lancé un groupe international de réflexion appelé le groupe de Vézelay, pour aborder les questions importantes de notre temps.

Président de la [Fondation](#), Pierre Calame a dirigé cette initiative afin d'identifier une référence unificatrice pour un monde global respectant la diversité des cultures et sauvegardant l'intégrité écologique.

En 1987, le groupe de Vézelay a souligné l'idée d'une grande transition qui transformerait notre vision du monde et de nos institutions. Le point essentiel était la nécessité de se mettre d'accord sur certains enjeux communs vis-à-vis des différentes sociétés de la planète, tout en tenant compte de la difficulté de sa mise en œuvre face aux écarts importants des niveaux de développement de chacun.

Nous avons également compris que tout le monde parlait d'un village global qui ne correspondait à aucune réalité au niveau mondial, que ce soit, en ce qui concerne les institutions, les lois, ou bien ni même dans une conscience d'appartenance à une communauté mondiale. Si une communauté mondiale devait être construite, comment la construire ? Comment la trouver ? Ni dans une histoire commune, ni dans des croyances partagées. Elle ne peut être que construite sur des valeurs et des défis communs.

Ainsi, la [Fondation](#) (FPH) a lancé *l'Alliance pour un monde responsable et solidaire*, en 1994. Elle a réuni des personnes de tous les continents autour de thèmes communs. Un des groupes de travail concernait les thèmes de l'interreligieux et de l'inter philosophique comme question de base. La création de foi « fabriquée » qui serait considérée comme une vérité universelle, n'était pas envisagée, mais il fallait voir, si grâce à notre diversité, nous pouvions nous entendre sur des valeurs fondamentales, communes, au nom de la sauvegarde de l'humanité et de la planète.

Le Sommet de la Terre de Rio et la « Charte de la Terre »

Le travail de ce groupe a rencontré une autre approche, qui a émergé du Sommet de la Terre de Rio, sous la direction de Maurice Strong, le secrétaire général de cette conférence. En 1972, lors de la première conférence internationale de Stockholm sur l'environnement, il était arrivé à la conclusion que la communauté internationale manquait d'un « troisième pilier », avec celui de la Charte des Nations Unies et celui de la Déclaration Universelle des droits de l'homme : un pilier portant sur la responsabilité de l'humanité envers la sauvegarde de l'environnement et de la planète, qu'il appela la « Charte de la Terre ».

Maurice Strong s'attendait à ce que les chefs d'État, venus au Sommet de la Terre, soutiennent une telle Charte et de nombreux projets ont été émis avant le Sommet. Cependant, les dirigeants du monde n'étaient pas prêts, à cette époque, à approuver une telle Charte. Par conséquent, Maurice Strong a pris l'initiative de la rédaction d'une Charte de la Terre en tant que société civile ; et ce, avec Mikhaïl Gorbatchev en sa qualité de président de Green Cross international. Pierre Calame faisait partie du comité de rédaction de la Charte.

Notre espoir était de joindre les efforts de l'Alliance à celle de l'initiative de la Charte de la Terre (ECI). Malheureusement, cela s'est avéré difficile ; l'Alliance s'occupait d'un troisième pilier pour la communauté internationale alors que l'ECI se consacrait à un document dont le principal élan concernait les questions environnementales mais qui restait dédié à des fins principalement éducatives. Ce dialogue a toutefois été utile car il a aidé l'Alliance et le groupe interreligieux à une meilleure compréhension de ce que devraient être les lignes directrices d'un troisième pilier : faire appel à toutes les cultures, être significatif pour chaque personne, être en mesure de trouver un droit international futur.

Responsabilité : Une Charte, des cultures et des intérêts sociaux professionnels

Au cours de cette période, le groupe interreligieux a conclu que ce pilier devrait être axé sur la responsabilité. Par conséquent, le groupe a rédigé une [Charte des responsabilités humaines](#) (Fr) [Charter of Human Responsibilities](#) (En) (CHR). Elle a été présentée lors de la première Assemblée mondiale des citoyens qui a eu lieu à Lille, en France, en décembre 2001, suite à l'invitation de l'Alliance et de la [Fondation Charles Léopold Mayer \(FPH\)](#). Le document a été modifié et approuvé par l'Assemblée.

De 2002 à 2010, la [FPH](#) a soutenu la diffusion et la discussion de la Charte, avec le Forum sur l'éthique et la responsabilité coordonnée par Edith Sizoo, qui a convié chacun des partenaires internationaux à interpréter les questions et les défis dans chacun des pays de l'Alliance.

L'initiative a pris deux directions. La première, géographique, visait à vérifier que la Charte sensibiliserait les différentes cultures et la population. Les membres du forum ont ainsi retenu certaines personnes représentant leur pays, issus de champs socioprofessionnels différents, pour identifier et soutenir le développement culturel de la responsabilité. La Charte a servi de texte de référence pour socialiser une éthique de la responsabilité.

Elle a été traduite, discutée et utilisée dans de nombreuses langues, dans différents pays et continents : Inde, Chine, Asie du Sud, Afrique, Europe, Brésil et l'Amérique latine, Etats-Unis, Pacifique et Nouvelle-Zélande. D'autres études réalisées par Edith Sizoo ont conduit à la publication de *Responsabilité et Cultures du monde*. (2010, Berlin : P.I.E. Peter Lang), qui montre que les notions de responsabilité et de co-responsabilité se trouvent dans toutes les sociétés.

La deuxième direction, socioprofessionnelle, a eu pour objectif de comprendre comment le concept de la responsabilité humaine pouvait être interprété selon un éventail de branches socioprofessionnelles (militaires, journalistes, scientifiques, habitants de communautés pauvres, professionnels, jeunes, etc.) comme base de leur comportement et de leur contrat social. Par exemple, aux Philippines, le réseau d'économie solidaire et les initiatives d'éducation ont pris en compte les principes de la Charte de responsabilité dans la politique et le développement professionnel.

Au Brésil, une initiative d'éducation environnementale, «Prenons soin du Brésil» a été développée comme programme et mise en œuvre dans les écoles et les communautés avec un effort conjoint du Ministère de l'Environnement et du Ministère de l'Éducation. Cette initiative nationale a été élargie à l'international avec la réalisation d'une conférence extraordinaire de la jeunesse en 2010, *Prenons soin de la Planète (PSP)*, qui a réuni des jeunes participants de plus de cinquante pays. Un exemple de son effet multiplicateur est le programme en cours « Prenons soin de la Planète en Europe », dirigé par les membres du Forum en France, et «*Monde Pluriel*». Ces autres recherches ont conduit à la publication par Edith Sizoo et Sipko de Boer de "*Responsabilité Sociétale Aujourd'hui : gouvernements, entreprises, citoyens*" (2015), qui met l'accent sur la responsabilité dans les dimensions culturelles au sein des sphères gouvernementales et du secteur privé.

Les deux approches, l'une selon les dimensions culturelles et l'autre selon les dimensions socioprofessionnelles de la responsabilité se sont avérées fructueuses et ont montré que le concept éthique de la Responsabilité et de co-responsabilité est un véritable guide pour le comportement individuel, collectif et économique.

Niveau International

L'étape suivante a été d'apporter la notion de responsabilité au niveau de la communauté internationale; l'approche ascendante était nécessaire pour atteindre les objectifs à un moment donné.

Rio + 20 a été une occasion unique de le faire. Cependant, de nombreuses initiatives similaires, comme la Déclaration d'Interdépendance parrainée par Michel Rocard, ancien Premier ministre français ou l'initiative du groupe d'interaction parrainé par l'ancien chancelier allemand Helmut Schmidt ou encore, l'initiative Charte de la Terre elle-même, parrainée par Gorbatchev et Strong ont échoué à l'obtention d'une approbation suffisante afin d'établir un troisième pilier.

Edith Sizoo a été commanditée par la [FPH](#) pour réaliser une analyse comparative de l'ensemble des projets ; un travail que l'on trouve dans le document d'Edith Sizoo «*Pourquoi une Charte des Responsabilités*», «*Pourquoi avons-nous besoin d'une Charte des responsabilités*». De cette analyse, nous avons pu comprendre la nécessité d'avoir un texte court, différent de notre CHR, comme base pour un Droit International futur. Par conséquent, [FPH](#) a travaillé avec des avocats internationaux sur le projet de la Charte des Responsabilités Universelles (CUR : *Charter of Universal Responsibilities*) qui a été présentée d'abord aux membres du cabinet brésilien pour voir si le gouvernement brésilien était prêt à le mettre à l'ordre du jour de la conférence Rio + 20.

La réponse a été alors positive. Mais pour qu'elle réussisse, l'initiative brésilienne a dû être soutenue par des pays aux vues similaires, de préférence non-européens, car l'Europe est soupçonnée, depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de mettre en avant ses propres valeurs comme seule base de principes universels. Michel Rocard et la [FPH](#) ont convenu avec le cabinet brésilien de joindre leurs efforts pour créer un groupe de pays partageant les mêmes idées.

Malgré la promesse de Rio+20, une fois de plus, l'effort pour engager la communauté internationale, réunie à Rio de Janeiro, n'a pas réussi à apporter le cadre de la responsabilité nécessaire au texte final, bien que, la notion des responsabilités communes mais différenciées, était un élément essentiel de cette conférence et continue de l'être dans les négociations de la COP et dans les différents documents. «Responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives à la lumière des différentes circonstances

nationales» est ancré comme manière de reconnaître les différences de moyens économiques et techniques des Etats ; et ce, pour atténuer et s'adapter au changement climatique.

Au moment de Rio + 20, en 2010, la Déclaration universelle des responsabilités humaines a été préparée comme un texte juridique pouvant servir de préambule à un accord international, comme celui de *RIO + 20 Declaration*, ou plus récemment, les documents finaux de la COP. Encore une fois, cela a fourni une articulation sur les principes fondamentaux de la Responsabilité.

En préparation de COP 21, l'idée d'une synthèse des deux documents, la *Déclaration de responsabilité humaine* et la *Déclaration d'Interdépendance*, initiée par Mireille Delmas Marty, professeur émérite au Collège de France et Michel Rocard, ancien Premier ministre de la France, a été proposée. Pierre Calame, Betsan Martin et Yolanda Ziaka de « l'Alliance pour les Sociétés Responsables et Durables » ont préparé cette synthèse afin d'ouvrir la voie à l'unification de ces deux approches étroitement alignées qui reconnaissent le destin commun de l'humanité, de la biosphère et qui retiennent l'impératif de la responsabilité dans les transitions vers les sociétés durables.

La synthèse de ces textes était d'offrir un cadre dans le préambule de l'Accord COP 21 Paris, comme la Déclaration de l'Interdépendance et de la responsabilité. Encore une fois, le texte a été modifié en une forme juridique pour répondre aux exigences des documents internationaux. Le texte est actuellement sous forme de projet et dans un processus de développement textuel.

Une initiative parallèle avec le Collège de France sous la direction de Mireille Delmas Marty, et du professeur Alain Supiot, a été de mobiliser des étudiants en doctorat sur le Droit et la responsabilité pour la COP21. Pour présenter ces recherches, un Colloque sur le thème « Prendre au sérieux la responsabilité » s'est tenu à l'Université de Nantes et au Collège de France à Paris, en juin 2015, organisé par Luca d'Ambrosio, attaché de Recherche. Un document de douze propositions a été publié sur le développement des ressources juridiques de la responsabilité dans les sphères politiques, économiques et des entreprises.

Une Alliance, centre de ressource des Sociétés responsable et durable

A partir de 2015, le Forum s'est organisé indépendamment de la [Fondation](#), devenant l'Alliance pour les Sociétés Responsables et Durables, avec le soutien continu du financement de la [Fondation Charles Léopold Mayer](#). L'objectif de l'Alliance est de placer la responsabilité au cœur de la transition vers des sociétés durables.

En 2016, l'Alliance prend la forme d'un centre de ressources. Une base de données accompagne la documentation des activités des membres dans les domaines du Droit, de la Gouvernance environnementale, de l'Education, de l'Economie solidaire, de l'Ethique et des initiatives pour les sociétés durables. La centralisation des données concernant la responsabilité sera une priorité selon l'éventail des domaines socioprofessionnels. A titre d'exemple au Pérou, des cours en ligne sont organisés, en collaboration avec des membres au Brésil sur la « responsabilité, le changement climatique et la COP ».

Actuellement, l'Alliance a «rassemblé» ses membres en un comité de pilotage, et est présidée par le Dr Betsan Martin, Nouvelle-Zélande, avec le Dr Yolanda Ziaka, en Grèce, en tant que vice-président.

L'Alliance garde une vision innovante de la responsabilité avec l'aspiration de renforcer la référence au bien public dans les organisations publiques et privées, les institutions, les systèmes de gouvernance et les sphères économiques.